



**aide
à domicile**

LA BRANCHE

CPREFP
Île-de-France



PANORAMA RÉGIONAL 2025 SUR DONNÉES 2024

DES MÉTIERS AU DU LIEN SOCIAL

ÎLE-DE-FRANCE





LA BRANCHE EN RÉGION

Dans chaque région il existe une Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPREFP). À ce titre, elle met en œuvre, pour mieux répondre aux enjeux régionaux et s'adapter aux problématiques de décentralisation, des compétences en matière d'emploi et de formation professionnelle continue. La CPREFP joue un rôle politique majeur : elle représente la Branche auprès des acteurs locaux et constitue un interlocuteur clé sur les questions d'emploi et de formation professionnelle.

LE PÉRIMÈTRE DE LA BRANCHE

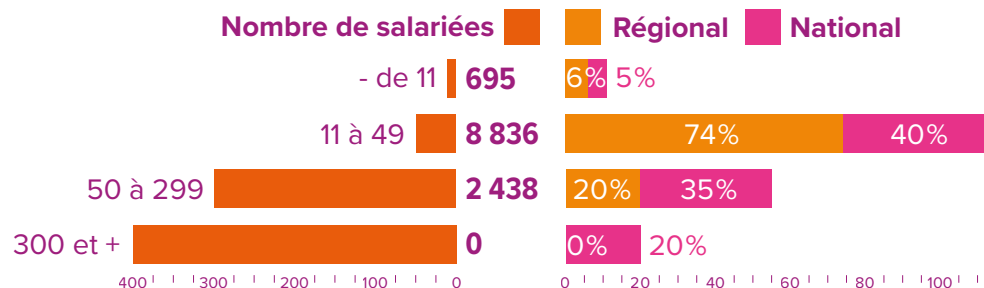
La Branche se compose des associations et organismes employeurs privés à but non lucratif qui, à titre principal, ont pour activité d'assurer aux personnes physiques toute forme d'aide, de soin, d'accompagnement, de service et d'intervention à domicile. La Branche professionnelle continue à jouer un rôle majeur, fédérant toujours les acteurs historiques de l'aide, du soin et des services à domicile, avec une structuration renforcée et une représentation prééminente du secteur. Elle regroupe 6 330 structures prestataires de cette activité et embauche 191 580 salariées. Vous pouvez retrouver toutes les actualités et les textes fondateurs de la Branche sur :

aideadomicile-labranche.fr



LES ÉTABLISSEMENTS DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

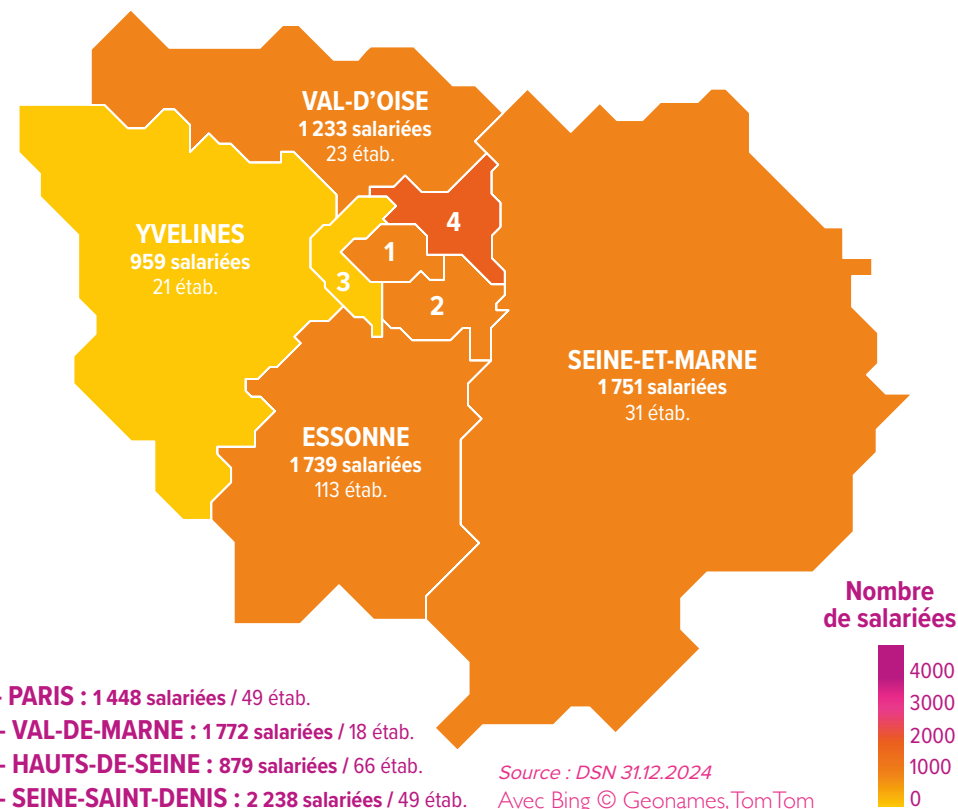
RÉPARTITION DES SALARIÉES SELON LES TAILLES DE STRUCTURES



La proportion d'établissements implantés en région Île-de-France représente 5 % de l'ensemble des établissements de la Branche, avec 370 établissements.

Le département de Seine-Saint-Denis (2 238 salariées) est le plus important pourvoyeur d'emplois de l'aide à domicile dans la région.

Les structures de 11-49 salariées comptabilisent les trois quarts des effectifs de l'aide à domicile de la région (74 %) et les structures de moins de 11 salariées n'emploient que 6 % des effectifs régionaux. La région ne compte pas de structures de plus de 300 salariées.



LES SALARIÉES DE LA BRANCHE SUR LE TERRITOIRE

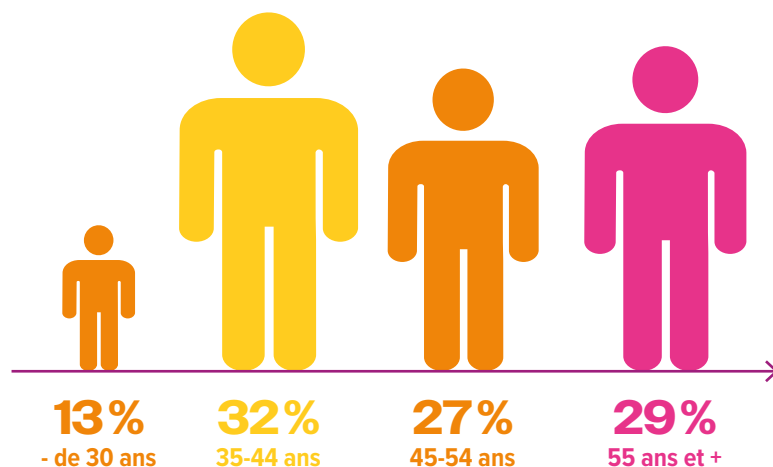
La région Île-de-France comptabilise 6 % des effectifs globaux de la Branche (contre 7 % en 2021), avec 11 970 salariées.

La proportion de CDD est stable par rapport à 2021 (12 %). Le taux de contrats à temps complet est de 35 %, soit un taux supérieur au niveau national (27 %).

CDD		CDI		TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL	
RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL	RÉGION	NATIONAL
12 %	11 %	88 %	89 %	35 %	27 %	65 %	73 %

Source : DSN 31.12.2024

LA RÉPARTITION DES ÂGES DES SALARIÉES



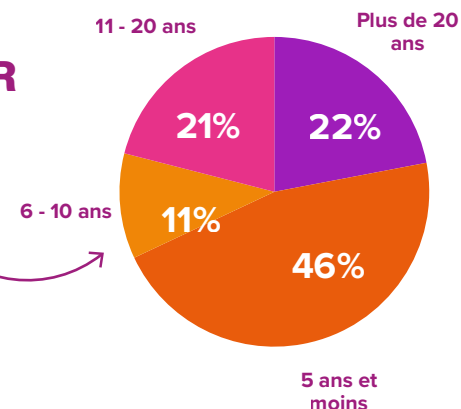
Source : DSN 31.12.2024 – Enquête auprès des salariés 2024

L'ANCIENNETÉ DANS LE MÉTIER

(dans et hors Branche de l'aide à domicile)

9,4 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans le métier



Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans le métier est de **9,4 ans**, soit une moyenne similaire à celle du niveau national (9,8 ans). La région connaît un certain dynamisme en matière d'entrée dans les métiers de l'aide à domicile avec une augmentation des salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté (de 25 % en 2021 à 46 % en 2024) et une augmentation des salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté (de 17 % en 2021 à 22 % en 2024).

La moyenne d'âge des salariées augmente en passant de **45,8 ans** en 2021 à **46,3 ans** en 2024, à l'image du niveau national (46,8 ans). La part de salariées de 55 ans et plus est proche de celle de la Branche (29 %, contre 30 % au niveau national).

46,3 ANS

Âge moyen des salariées en emploi

46,5 ANS

Âge moyen des salariées en CDI

38,7 ANS

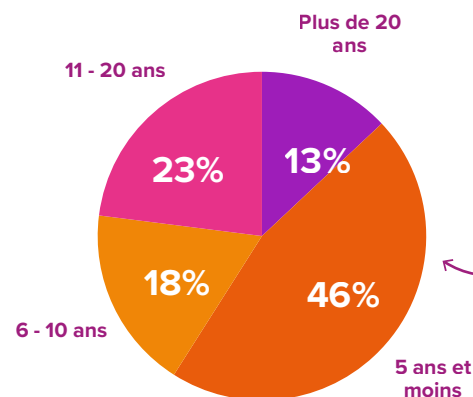
Âge moyen des salariées en CDD

L'ANCIENNETÉ DANS LA STRUCTURE

(uniquement en CDI)

8,4 ANS

Ancienneté moyenne des salariées dans la structure



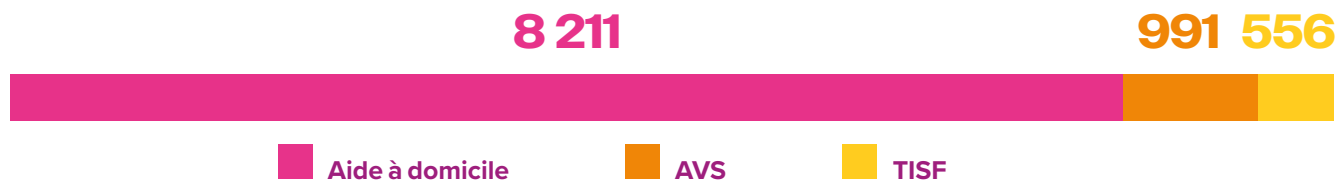
Source : Enquête auprès des salariés 2024

L'ancienneté moyenne des salariées dans la structure augmente en passant de **7,4 ans** en 2021 à **8,4 ans** en 2024 (8,5 ans au niveau national). Le taux de salariées ayant 5 ans et moins d'ancienneté diminue (de 57 % à 46 %, tout en étant similaire à la moyenne nationale qui est de 46 %). Le taux de salariées ayant 11-20 ans d'ancienneté augmente (de 18 % à 23 %), tout comme le taux de salariées ayant plus de 20 ans d'ancienneté (de 8 % à 13 %).



LES PRINCIPAUX MÉTIERS

(estimation des effectifs sur la base du questionnaire structure)



LES PROJETS DE RECRUTEMENT DE LA RÉGION



100 %

des entreprises envisagent
de recruter en 2025
91 % au national

MÉTIERS LES PLUS RECHERCHÉS

- **Intervenante aide à domicile**
- **Aide-soignante**
- **Infirmière**

5 800*

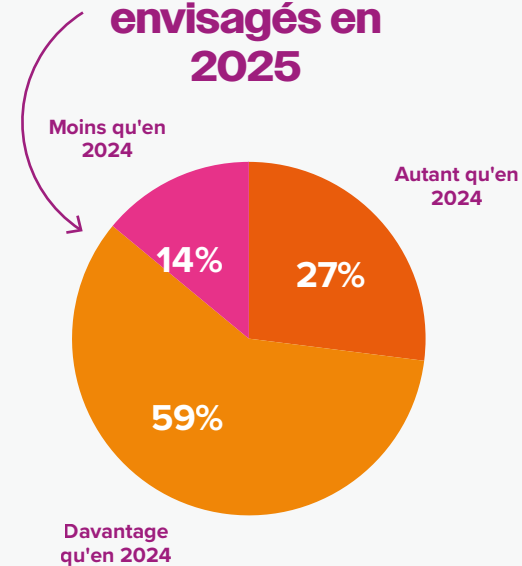
Projet de recrutement
11 % du national

PROJETS DE RECRUTEMENT

- **77 % jugés difficiles**
(82 % au national)
- **11 % contrats à durée déterminée**
(13 % au national)

* Estimation basée sur la BMO, les données DARES et les indications de la Branche de l'aide à domicile.

Recrutements envisagés en 2025



Sources : Enquête auprès des employeurs / Estimation des besoins à partir de l'enquête BMO Pôle Emploi 2025 / Baromètre Emploi-Formation Uniformation 2025.



FORMATION	DÉPENSES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024	NB STAGIAIRES 2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Ensemble des dispositifs	5 834 215 €	+ 27%	8 457	+ 7%
Alternance	1 849 780 €	+ 145 %	212	+ 28 %
• En contrat d'apprentissage			112	+ 19 %
• En contrat de professionnalisation			59	+ 48 %
• Autre (Pro-A, aide financière tutorat...)			41	+ 28 %

Les besoins de main-d'œuvre sont prégnants dans la région puisque **100 % des structures envisagent de recruter en 2025**, dont 59 % davantage qu'en 2024. Ces recrutements concernent majoritairement les intervenantes aide à domicile, les aides-soignantes et les infirmières. Les structures sont toutefois **77 % à anticiper des difficultés de recrutement**.

CO-FINANCEMENT (FONDS MUTUALISÉS BRANCHE ET ESSENTIELLEMENT FONDS DE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE – CNSA)	2024	ÉVOLUTION 2021-2024
Dépenses	2 181 689 €	+ 24 %
Nombre de stagiaires	3 721	+ 15%
Nombre d'heures total	48 127	- 12 %

La **mobilisation de la formation est en augmentation en 2024** (+ 27 % en dépenses, + 7 % en nombre de stagiaires), **y compris sur le volet alternance**. Les dépenses augmentent de 145 % (1 849 780 € en 2024, contre 756 541 € en 2021) et le nombre d'alternants formés s'accroît de 28 % (212 stagiaires, contre 166 stagiaires en 2021). Cette augmentation est notable sur tous les volets de l'alternance : contrat d'apprentissage (de 94 stagiaires en 2021 à 112 stagiaires en 2024), contrat de professionnalisation (de 40 à 59 stagiaires), autres dispositifs d'alternance (Pro-A...) (de 32 à 41 stagiaires). La formation des salariées est soutenue par les **co-financements qui ont augmenté de 24 % en termes de dépenses** (1 758 972 € en 2021) **et de 19 % en termes de stagiaires** (3 245 stagiaires en 2021).

L'aide à domicile est un pilier essentiel de notre société. Pour relever les enjeux identifiés, il est indispensable de renforcer la coopération entre acteurs, d'investir dans la formation et d'innover pour garantir un service humain de qualité et performant.

